



Créa-Sol, contraction de « Crédit / Accompagnement / Solidarité », est une Banque de l'Économie Sociale et Solidaire créée en PACA en 2005 par la Caisse d'Épargne CEPAC, pour lutter contre l'exclusion bancaire et contribuer au développement économique de son territoire.

Le microcrédit particulier contribue à améliorer la situation de personnes en position de fragilité financière.

Il répond aux besoins de personnes ne trouvant pas de réponse dans le circuit bancaire classique et auxquelles le microcrédit offre une chance de rebondir.

LE MICROCRÉDIT PARTICULIER



et



Banque de l'économie sociale et solidaire

vous accompagnent dans
votre demande de
MICROCRÉDIT

Renseignements

04 93 02 08 67 - alexandra.verde@ufcv.fr

UNE VISION SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE

LE MICROCRÉDIT COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR QUI?

- Travailleurs, retraités, étudiants, demandeurs d'emploi, aux ressources limités ou allocataires des minimas sociaux (RSA, AAH...)
- Les personnes en situation objective d'exclusion du crédit bancaire.
- Les personnes qui disposent d'une capacité de remboursement supportable. reste à vivre 180€/mois/personne à charge

COMMENT?

- L'emprunteur prend rendez-vous à l'épi, expose son projet, remet les pièces nécessaires au dossier.
- Créasol valide le dossier si toutes les conditions sont remplies
- La signature du contrat de prêt est électronique, inutile de se déplacer
- L'emprunteur s'engage à rembourser le prêt et à informer le référent social de L'épi de tout changement de situation et difficultés

POURQUOI?

- Formation, permis de conduire,
- Achat, réparation d'un véhicule
- Dépense de santé imprévue,
- Favoriser le maintien, le retour à l'emploi
- Un problème de logement,
- financer un changement de situation

QUEL MONTANT ?

- **Montant de 300€ à 5 000€ maximum**
- **Durée maximale du prêt 36 mois et jusqu'à 48 mois pour les prêts d'un montant supérieur à 3000€**
- **Taux d'intérêt fixe à 4.9%**



Renseignements

04 93 02 08 67 - alexandra.verde@ufcv.fr